



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Limoges, le **17 DEC. 2020**

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des «Landes des Verrines» sur les communes de Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac porté par la Société SEPE Landes des Verrines, s'est tenue du 9 novembre 2020 au 11 décembre 2020.

En raison d'une demande de prolongation de délai de la part du porteur de projet afin de pouvoir vous remettre son mémoire en réponse au procès verbal, vous sollicitez un délai supplémentaire pour la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

Dans la mesure où cette demande découle d'un grand nombre d'observations à analyser et du calendrier des fêtes de fin d'année, je vous informe que j'émet un avis favorable à la remise des documents **le lundi 8 février 2021 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Jérôme DECOURS

M. André GRAND

Président de la commission d'enquête
« LANDES DES VERRINES »

copie par mail à Mme Marguerite LE COUR GRANDMAISON (cheffe de projet éolien)